

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC5-2-2-57

OBJET: COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR : M. RENAUD Olivier

: M. MONESTES Jean-Michel

Commune de BARDIGUES : M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)

Commune de CASTELSAGRAT : Mme FILLATRE Francine

Commune de CLERMONT SOUBIRAN : M. DEPASSE Guy

Commune de DONZAC : M. TERRENNE Jean-Paul

: Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)

Commune de DUNES : M. ALARY Alain

: Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)

Commune d'ESPALAIS : M. PINCEMIN Bernard

Commune de GASQUES : M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)

Commune de GOLFECH : M. BENOIT Pascal

: Mme CHARPENTIER Pierrette

Commune de GOUDOURVILLE : M. BARROS Gérard

M. BOUYAT Daniel

Commune de LAMAGISTERE : M. DOUSSON Bruno

: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)

Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard

M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel

Mme BRU Laetitia
M. GROUSSOU Bernard
Mme LAROUSSINIE Francine
Mme LE CORRE Christiane

M. LOPES Ernest

M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES)

Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de GRAYSSAS : Mme CLUCHIER Marie-Christine

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian
Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R

Mme LEZIN Marie-Josée : Responsable du Service de Gestion – Comptable

de Valence d'Agen

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr 2025CC5-2-2-57

OBJET: COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération n° 2020D5-4-1-43 en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenées à prendre pendant la période comprise entre le 12 décembre 2024 et le 18 février 2025.

Le Président propose donc :

- de prendre acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 12 décembre 2024 et le 18 février 2025 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité.

- prend acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 12 décembre 2024 et le 18 février 2025 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Fait à Valence d'Agen, le 17 juin 2025

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance Monsieur le suppléant au Maire de BARDIGUES

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Mathieu GIL

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 2 4 JUIN 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 2 4 JUIN 2025

DES DEUX RIVES

AR Préfecture

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Identifiant unique de l'acte :

082-248200016-20250617-

2025CC5_2_2_57-DE

Numéro d'acte :

2025CC5 2 2 57

Date de décision :

17/06/2025

Nature:

DELIBERATIONS

Code matière :

5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /

Fonctionnement des assemblees / autres)

2025CC5-2-2-57 COMPTE RENDU

DELEGATIONS DONNEES PAR LE

Fichier acte:

CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU

PRESIDENT ET AU BUREAU

COMMUNAUTAIRE.pdf

2025CC5-2-2-57

Fichier(s) annexes(s):

RAPPORT DECISIONS PRÉSIDENT CC.

pdf

Collectivité émettrice :

cc-des-deux-rives

Acte transmis par :

Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :

24/06/2025 16:18:29

Date de réception de l'AR : 24/06/2025 16:18:55